|  |  |
| --- | --- |
|  | Termes de Réferences pour le recrutement d’un consultant chargé de l’évaluation finale du programme d’appui à la création d’opportunités d’emplois verts au Sénégal - PACEV |

|  |
| --- |
| **Information**  |
| **Intitulé du Poste**: Expert en suivi-évaluation **Nombre de poste** : 1**Niveau de Poste** (Local ou International) : Consultant International **Nature de la consultation** (Support/ Substance) : Substance**Type de contrat et Grade** **:** Contrat individuel**Lieu d'affectation** : Dakar, Sénégal **Durée de la mission** : 20 Jours **Date estimative de démarrage de la mission** : 23 novembre 2019 |

1. **contexte**

Le Sénégal à l’instar de beaucoup de pays en développement est confronté au problème de la pauvreté, de la vulnérabilité des couches sociales dû en grande partie au chômage des jeunes et des femmes. En prenant à son compte les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, communément appelée Rio+20, le Sénégal a mis l’accent sur le rôle de l’économie verte comme levier du développement durable et de l’éradication de la pauvreté par la création d’emplois verts. L’économie verte est définie comme une économie qui améliore le bien-être humain et l’équité sociale tout en réduisant de façon significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Au Sénégal, 100.000 nouveaux demandeurs d’emplois arrivent chaque année sur le marché, le potentiel de génération d’emplois verts susceptibles d’être créé dans les secteurs cibles, est une incitation à opérer à la fois aux niveaux stratégique et opérationnel. En conformité avec les deux axes prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE) que sont : (i) « la création d’opportunités pour le développement économique » et (ii) « l’accélération de l’accès des populations aux droits et services sociaux de base , inclusion sociale et développement durable », le Programme d’Appui à la Création d’Opportunités d’Emplois Verts au Sénégal-PACEV a été formulé par le gouvernement afin de promouvoir l’économie verte et orienter les activités productives durables vers la création d’ emplois verts au Sénégal. En cohérence avec l’axe principal du Plan Stratégique du PNUD : Voies de développement durable qui peuvent éradiquer l’extrême pauvreté et réduire les inégalités et l’exclusion sociale et économique, l’objectif global du PACEV est de promouvoir la création d’emplois verts pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et la gestion durable de l’environnement. Cet objectif global se décline en quatre objectifs spécifiques :

* Valoriser les opportunités de créations d’emplois verts décents dans les filières innovantes et pourvoyeuses d’emplois verts,
* Renforcer les capacités techniques et d’entreprenariat pour résorber les gaps de compétences ;
* Développer des partenariats pour l’implication des acteurs et la mobilisation des financements complémentaires ;
* Assurer le suivi et la consolidation des emplois verts créés.

Le programme est articulé autour de quatre (4) composantes.

La première composante porte sur la promotion et le développement de nouvelles filières porteuses d’emplois verts. Elle sera opérationnalisée à travers les cinq filières suivantes :

- la fabrication/distribution/commercialisation locale de kiosques mobiles à panneaux solaires permettant la charge des téléphones portables en milieu urbain, périurbain et rural ; - la fabrication/distribution/commercialisation locale de triporteurs isothermes pour poissonniers ambulants et vendeurs de lait ambulants ; - la mise en place de petites unités de production d’eau potable ; - le développement d’une filière locale d’installation/commercialisation d’équipements solaires par les groupements de femmes ; et - la mise en place d’une filière de gestion des déchets de lampes à économie d’énergie.

La deuxième composante s’intéresse au renforcement et à la consolidation des filières existantes. Il s’agit notamment de :

- la valorisation des déchets plastiques ; - la promotion d’une aquaculture durable et créatrice d’emplois ; - la gestion des aires protégées par la création d’emplois avec l’écotourisme ; et - la valorisation des produits forestiers non ligneux.

La troisième composante est relative au renforcement des capacités et à la formation des acteurs pour des emplois verts durables. Elle vise à relever le déficit de capacité dans le domaine de l’environnement et de la gestion des entreprises et à faire bénéficier aux cibles de formations modulaires pour combler le gap du faible niveau de qualification.

La quatrième composante regroupe quant à elle les activités liées à la gestion du programme.

Sur la base des niches d’emplois verts identifiées dans les secteurs clés de l’économie nationale, le programme envisage d’appuyer pour la première fois au Sénégal la création de cinq nouvelles filières pourvoyeuses d’emplois verts et la consolidation de quatre filières déjà existantes. La promotion des nouvelles filières se focalisera dans les domaines porteurs de nouvelles opportunités d’affaires et à fort impact sur l’environnement. Il s’agit essentiellement du secteur énergétique. Au total, la création de 10 000 emplois verts est prévue dont 4000 directs et 6000 indirects.

1. **Objectifs et champ de l’évaluation**

L’objectif de cette mission est l’évaluation finale du PACEV.

Elle s’intéressera à la durabilité (est ce qu’on peut parler de durabilité, vu que le programme n’a pas eu assez de moyens pour prendre en compte tous les aspects de la chaine de valeur des concepts prônés) des résultats et des effets comprenant les capacités de développement et les acquis au profit de l’environnement global.

Cette évaluation touchera l’ensemble des zones d’interventions du programme.

1. **Devoirs et responsabilités du consultant**

Le consultant chargé de l’évaluation finale du projet dans les quatre catégories mentionnées ci-après. Veuillez consulter le document *Directives pour la conduite de l’examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD* pour obtenir une description détaillée de ces catégories. L’évaluation se fera sous la supervision du PNUD.

**i. Stratégie de projet**

Conception de projet :

* Analyser le problème auquel s’attaque le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu’énoncés dans le Document de projet.
* Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si c’est le moyen le plus efficace d’atteindre les résultats escomptés. Les enseignements tirés d’autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
* Étudier la façon dont le projet répond aux priorités du pays. Faire le point sur l’appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s’il s’agit de projets multi-pays) ?
* Examiner les processus décisionnels : les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l’information ou à d’autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
* Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet.
* Indiquer s’il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats/documents de réference :

* Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du projet.
* Elle devra s’appuyer sur les rapports d’activités annuels et tous autres documents produits par le PACEV
* Elle se déroulera entre (le 23 novembre et le 20 décembre 2019) avec l’appui d’un consultant national ayant un profil international ;
* Elle va impliquer toutes les parties prenantes (partenaires nationaux, bailleurs, bénéficiaires…)
* Elle suivra ces différentes étapes : revue documentaire, échantillonnage, collecte de données, analyse, élaboration et partage du rapport avec l’équipe du PACEV, validation des conclusions et recommandations de l’évaluation en présence des différentes parties prenantes

Documents de référence :

* Document de projet
* PTA (Plans de Travail Annuels)
* Rapport d’évaluation à mi-parcours
* Rapports relatifs aux activités du projet.

**ii. Progrès vers la réalisation des résultats**

Analyse de progrès vers les réalisations :

* Passer en revue les effets attendus à la lumière des progrès accomplis.
* Identifier les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet.
* En passant en revue les effets bénéfiques du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels on pourrait accroître ces effets.

**iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive**

Mécanismes de gestion :

* Examiner l’efficacité globale de la gestion de projet telle qu’énoncée dans le Document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ?
* Étudier la qualité d’exécution de l’organisme d’exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
* Étudier la qualité de l’appui fourni par les différents partenaires.

Financement et cofinancement :

* Etudier la gestion financière du projet, en s’attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
* Passer en revue tout changement d’allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l’adéquation et la pertinence de ces révisions.
* Le projet s’accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?

Participation des parties prenantes :

* Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
* Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national ont-elles appuyé les objectifs du projet ? Quel rôle ont-ils joué dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre du projet ?
* Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public a-t-elle contribué à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

**Conclusions et recommandations**

Le consultant chargé de l’évaluation finale inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes à la lumière des résultats.[[1]](#footnote-1)

Des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d’interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport.

**Évaluation**

Le consultant chargée de l’évaluation communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées.

## VI. Résultats attandus de la mission (livrables)Il est attendu du prestataire d’évaluation de :

* se conformer aux TDR et aux termes du contrat de prestation la liant au commanditaire ;
* produire une note d’orientation méthodologique ;
* produire un rapport provisoire au terme de la deuxième semaine de mission :
	+ tirant des conclusions spécifiques concernant le déroulement du projet ;
	+ faisant des recommandations détaillées et ciblées sur les projets financés , l’analyse des facteurs bloquants et facteurs de réussites, les voies et moyens de capitaliser les leçons apprises pour une pérennisation des actions.
* produire un rapport final au terme de la troisième semaine en tenant compte des observations du PNUD, du MEDD et du MFP.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **LIVERABLE** | **DATE** |  |
| Note d’orientation  | 10 jours après signature du contrat | 40% |
| Rapport final de l’évaluation du projet  | 20 jours après signature du contrat | 60% |

1. **Experience requise**

**Profil de l’évaluateur et compétences attendues**

L’évaluation sera faite par un consultant national ayant une expérience en stratégie de développement durable, avec une bonne connaissance en gestion des ressources naturelles, en suivi-évaluation dans les mécanismes de l’économie. Il doit disposer d’une expérience antérieure dans l’évaluation de projets similaires.

 **L’évaluateur (trice) sélectionné (es) ne doit pas avoir participé à la préparation et à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet**.

Il (Elle) doit posséder les qualifications suivantes :

* avoir un diplôme universitaire niveau PHD ou équivalent et être capable de parler et d’écrire couramment le français;
* Avoir 10 minimum d’expérience professionnelle pertinente et au moins 5 années d’expériences récentes au niveau international dans les évaluations de la gestion axée sur les résultats ;
* Une expérience antérieure avec les méthodologies de suivi et d’évaluation axées sur les résultats ;
* Il/elle doit également disposer d’une parfaite maîtrise des outils de la planification;
* Compétences avérées en matière d’analyse ;
* Expérience dans la collaboration avec le PNUD ;
* Compréhension avérée des questions liées au genre ; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre ;
* Des connaissances techniques dans les domaines thématiques traités dans le projet.

***Education***:

Il/elle devra également avoir un diplôme universitaire de niveau Maitrise (MSc) ou équivalent dans le secteur de l’environnement, ou Sciences Sociales de l’Ingénieur ou autres secteurs étroitement liés.

***Langue :***

Parfaite maitrise du Français.

**COMPETENCIES**

***Compétences techniques*** :

* Compétence en processus de collecte, de traitement et d'analyse de données socioéconomiques et environnementales ;
* Compétence en analyse contextuelle de développement ;
* Bonne maitrise de la méthode d’évaluation des projets PNUD ;
* Compréhension de l'intégration de la dimension du genre dans les analyses socioéconomiques et environnementales

***Compétences fonctionnelles :***

* Excellente capacité d'analyse ;
* Capacité à travailler dans un environnement complexe, en collaboration avec plusieurs acteurs et en démontrant sensibilité et diplomatie ;
* Rigueur dans le travail, flexibilité et esprit d'initiative ;
* Grande capacité de communication orale et écrite en français ;
* Avoir des capacités à travailler en équipe*.*

**VII. Durée du processus d’évaluation**

L’évaluation dure 20 jours répartis. Le paiement se fera progressivement sur la base des produits de l’évaluation.

**VIII. Déontologie de l’évaluation**

Le consultant (e) est tenu de respecter les normes déontologiques les plus strictes et il leur sera demandé de signer un code de conduite à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont réalisées dans le respect des principes énoncés dans les Directives en matière d’éthique des évaluations du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation (GNUE).

**IX. Processus de soumission**

Les dossiers de candidature doivent comporter un CV détaillé, une offre technique et une offre financière. Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature par message électronique à l’adresse électronique (undp ) en mentionnant leur nom complet et la référence de l’appel en objet : Evaluation finale du PACEV.

**X. Critères de sélection**

Les soumissions seront évaluées suivant la méthodologie suivante :

* Critères techniques : 70 %
* Critères financiers : 30 %

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70 % du maximum de points de l’offre technique seront considérés pour l’évaluation financière.

La note technique est décomposée comme suit :

* Pertinence des qualifications académiques 15 points ;
* Expérience professionnelle dans des missions similaires 35 points ;
* Pertinence de la méthodologie proposée 30 points ;
* Adéquation des compétences 20 points ;
1. Les conclusions de l'examen à mi-parcours peuvent aussi être intégrées dans le corps du rapport. [↑](#footnote-ref-1)